

# Droit d'auteur et plagiat : kit de survie universitaire

## 1. Qu'est-ce que le droit d'auteur ?

**En droit français, toute œuvre de l'esprit originale est protégée.**

Le droit d'auteur se décompose en deux types de droit :

### a) Droits moraux

Ils sont perpétuels, non cessibles et imprescriptibles.

- **droit de paternité** ( le nom de l'auteur doit être indiqué sur toute reproduction ou représentation de son œuvre à moins qu'il ne souhaite garder l'anonymat) => droit de citation ;
- **droit de divulgation** : liberté ou non de diffuser son œuvre ;
- **droit au respect de l'œuvre** (nul ne peut la modifier sans son accord) ;
- **droit de retrait ou de repentir**

### b) Droits patrimoniaux

Ils sont cessibles et limités dans le temps : les ayants-droits conservent ces droits jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur (à partir de la date de publication de l'œuvre , applicable en France et au sein de l'Union européenne)

Ce sont en gros les droits d'exploitation:

- **droit de représentation** (ex: théâtre..);
- **droit de reproduction** (photocopie, enregistrement..);
- **droit de diffusion**

## 2. Quels sont les documents concernés par le droit d'auteur ?

**Toute œuvre originale de l'esprit** : livres, articles de presse, photographies, dessins, croquis, logiciels, cartes, œuvres cinématographiques ou musicales, interviews, traduction et ce, **quel que soit leur support** (imprimé, électronique, multimédia..) **ou leur mode de diffusion** (ainsi, les documents circulant sur Internet sont couverts par le droit d'auteur).

**A l'exception des** textes législatifs, réglementaires et jurisprudentiels, des bulletins officiels, des plans comptables..

[www.bu.univ-nantes.fr](http://www.bu.univ-nantes.fr)



### 3. Les règles de reproduction [source:CFC]

- 10 % du contenu d'un livre (soit environ un chapitre) ou d'une partition musicale, par acte de reproduction,
- 30 % du contenu rédactionnel d'un numéro d'un journal ou d'une revue, par acte de reproduction.



**La photocopie intégrale d'une œuvre est interdite.**

### 4. Les règles de citation

**Indiquer vos sources est indispensable et obligatoire.**

**En l'absence de références bibliographiques précises, on parle de plagiat** [= "Vol littéraire. Le plagiat consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens".(Petit Robert 1, 2005)]

- l'œuvre dont est extraite la citation doit avoir été divulguée
- la citation doit être **courte**
- la citation doit être **exacte** et **mise en évidence** (italique, guillemets..)
- l'**auteur doit être cité correctement** (respect de son nom et de sa qualité)



**En résumé, tout travail universitaire exige des références bibliographiques exactes.**

### 5. Précautions d'usage quant à la réutilisation des documents circulant sur internet

- **qualité de l'information ?** Auteur ? Document daté ? À jour ? Etc. => mettre en place une grille d'analyse de l'information quelle que soit sa nature (texte, image, son, etc.)
- **règles de réutilisation** des documents consultés ? (Ai-je le droit de les réutiliser ? Si oui, sous quelles conditions ? A des fins personnelles ? Commerciales ? Puis-je les modifier ? etc.)
- Toute demande de réutilisation d'un document doit être écrite (par courrier postal avec AR) et être validée par une réponse écrite de l'auteur.



**Principe de base en droit français :  
tout ce qui n'est pas écrit est interdit !**